

ARRETE TEMPORAIRE N° 2023-75
PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,

Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande de l'entreprise SOBECA sise, ZI, Route de Bouxwiller à IMBSHEIM (67330),

CONSIDERANT que dans le cadre de la réalisation de travaux de raccordement électrique au numéro 8 de la Rue du Stade Saint-Paul, pour une parfaite sécurité, il est nécessaire de modifier les règles de circulation et d'interdire le stationnement,

Arrête

Article 1: Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Du 01 août 2023 au 05 août 2023,

8, rue du Stade Saint-Paul

Réaementation 2.02.04 : rues et places interdites à la circulation de tous les véhicules dans les deux sens de circulation

Réaementation 4.03.02 : stationnement interdit et qualifié de gênant

Réaementation 3.02.05 : Voie à vitesse limitée à 30 km/h

Directives : la circulation piétonne sera déviée sur le trottoir d'en face via un cheminement piéton sécurisé et les cyclistes devront mettre le pied à terre.

Article 2: Cette interdiction ne concerne pas les services de secours et de sécurité et les services communaux. L'accès des riverains est maintenu de part et d'autre de la zone de travaux.

Article 3: La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SOBECA.

Article 4: Les services de la gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5: Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evénements et Manifestations à la CTS
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 30 JUIN 2023

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

Pour le Maire,
l'adjoint délégué
Camille MEYER

